



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 AOUT 2022

Le mardi 30 août 2022 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué le 22 août 2022, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Maison des associations sous la présidence de Monsieur Dominique LUCIANI, premier adjoint.

Présents : BALDOVINI Antony, BONIFACI Jean-François, CHEYNET Patrick, FRANCESCHI Jean-Claude, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, LUCIANI Jean-Emmanuel, PAOLI Simon, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ RICCIARDI Célia, TADDEI Laurence, VENTURINI Dominique

Absents : BONY Sarah,

Pouvoirs : CORONA Jean (Pouvoir à Jean-Claude FRANCESCHI)
FRATICELLI Ange – Joseph (Pouvoir à Dominique LUCIANI),
LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI),
MAIORE Marie-Laure (Pouvoir à Martin GIULY),
PERGOLA Marie-Ange (Pouvoir à Jean-François BONIFACI),
PIRAS Maria-Antonietta (Pouvoir à Simon PAOLI),

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du conseil, Madame Célia SAEZ RICCIARDI a été désignée pour remplir cette fonction.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juillet 2022
Rectification de la délibération relative à l'installation d'un système de vidéoprotection
Création d'un emploi non permanent d'ATSEM
Création d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation territorial
Versement d'une subvention de 2 500 € à l'association des commerçants et artisans d'Aléria et d'une subvention de 300 € au Collectif Parlemu Corsu pour la journée de sensibilisation « Corringua ».
Questions diverses

DELIBERATION RELATIVE A L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION – RECTIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2022-37

Rapport N° 2022/42 Rapporteur M. PERALDI Stéphane, DGS

Vote à l'unanimité

Approbation du plan de financement rectifié de l'opération.

DELIBERATION RELATIVE A LA CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'ATSEM

Rapport N° 2022/43 Rapporteur Mme SAEZ RICCIARDI

Vote à l'unanimité

Approbation de la création d'un emploi non permanent d'ATSEM de 2ème classe d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire qui sera pourvu par un agent contractuel relevant du grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe en application des dispositions de l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique – Fixation de la rémunération de l'emploi ainsi créé par référence au 1er échelon, échelle C2, du grade d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2ème classe – Disponibilité des crédits nécessaires à la rémunération de cet emploi au budget de la commune.

En réponse aux interrogations de Monsieur Dominique VENTURINI, Madame SAEZ RICCIARDI indique que Madame Margaux VERMOREL est pressentie pour occuper ce poste.

DELIBERATION RELATIVE A LA CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL

Rapport N° 2022/44 Rapporteur Mme SAEZ RICCIARDI

Vote à l'unanimité

Approbation de la création d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation territorial d'une durée de trois heures de service hebdomadaire afin de permettre d'organiser la prise en charge de l'enfant Even TARIAN durant la pause méridienne au cours de l'année scolaire 2022/2023 – Disponibilité des crédits nécessaires à la rémunération de cet emploi au budget de la commune.

DELIBERATION RELATIVE ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS D'ALERIA ET AU COLLECTIF PARLEMU CORSU

Rapport N° 2022/45 Rapporteur M. PERALDI Stéphane, DGS

Vote à l'unanimité

Attribution d'une aide de 2 500 € à l'association des commerçants et artisans d'Aléria et d'une aide de 300 € au collectif Parlemu Corsu – Imputation des dépenses correspondantes à l'article 6574 du BP 2022 où un crédit non individualisé de 34 100 € a été prévu lors du vote du budget.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JUILLET 2022

Rapporteur M. PERALDI Stéphane, DGS

Approbation à l'unanimité

Monsieur Dominique VENTURINI demande que les nouvelles règles posées par l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements soient intégrées dans le règlement intérieur du conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES : M. Dominique VENTURINI évoque la mauvaise stabilité des tampons du réseau d'assainissement lors du passage des véhicules Route du Roi Théodore ; Monsieur Dominique LUCIANI indique que les travaux destinés à garantir le silence de ces produits sont en cours ; M. VENTURINI demande qu'il soit vérifié si la DSP n'a pas prévu un fonds spécial destiné à financer ce type de travaux.

Le président de séance
Dominique LUCIANI, premier adjoint



La secrétaire de séance,
Célia SAEZ RICCIARDI, conseillère municipale

